



SHUTTERSTOCK

L'urine des poules couplée au fumier produit de l'ammoniac, un dérivé de l'azote. C'est en partie cela qui vient perturber l'écosystème et engendre une diminution de la biodiversité.

BENOÎT CASSART

Éleveur wallon et secrétaire national de la Fédération du commerce de bétail et de viande en Belgique

Le prix de la viande risque d'augmenter

Pour diminuer la pollution ammoniacale, les Pays-Bas envisagent de diminuer de 30% le cheptel, en commençant par les élevages intensifs. La Flandre risque de devoir suivre cette voie. Vous comprenez?

Aux Pays-Bas et en Flandre, le problème est la trop grande concentration des élevages intensifs par rapport aux surfaces disponibles pour les épandages. Mettre le fumier de 500 bêtes sur 5 hectares n'est plus possible. Mais ne tombons dans l'excès inverse "élevage = pollution = problème" jusqu'à prôner la disparition de l'élevage. Parce que la complémentarité entre la production végétale et animale est fondamentale. Le prix de l'azote chimique à répandre sur les champs a triplé sur un an parce que lié à l'énergie. Et quel est le meilleur engrais naturel? Le fumier qui dépend des bêtes. Quand il y a un bon équilibre entre un élevage animal et une production végétale, c'est le meilleur pour l'environnement et pour l'économie.

La diminution de ces élevages intensifs est donc logique?

Attention aux incohérences. Les Pays-Bas et la Flandre occupent une place importante en termes de production animale agroalimentaire. Sa diminution en Europe pour raisons

environnementales ne va-t-elle pas déboucher sur une augmentation massive vers l'Europe d'importations agroalimentaires venant de pays qui ne respectent pas les normes environnementales européennes?

Comment voyez-vous l'avenir?

On va vers une diminution des élevages intensifs – qui concernent davantage le porc et la volaille que le bovin – en Europe. Et dans les zones touchées, on va se concentrer sur une production végétale. Les conséquences indirectes seront une augmentation du prix de la viande et des engrais. Mais si ces mesures sont prises, il faudra être juste et bien indemniser les agriculteurs qui auront été jusqu'ici honnêtes et de bonne foi.

Qu'en est-il en Wallonie?

Plus de 90% de la production en porc et volaille vient de Flandre. Ce problème ne concerne pas la Wallonie qui connaît peu d'élevages superintensifs. Et ceux qui existent sont associés à de grandes surfaces d'épandage.

Entretien : Thierry Boutte

Demain, ce sera au tour de la Wallonie

Dans les élevages intensifs, la volaille s'avère plus rentable mais plus polluante que le porc et que le bovin. Volailles et porcs polluent davantage sous forme d'ammoniac (libéré dans l'air, donc susceptible d'être diffusé par les vents) et les bovins, eux, produisent de l'azote essentiellement sous forme de nitrate, moins gazeux. Donc, même sans épandage, les retombées d'azote (sous forme d'ammoniac) sont importantes autour des élevages intensifs de volaille et de porc. Davantage à l'est des exploitations puisque les vents dominants en Belgique viennent de l'ouest. Les premières victimes environnementales sont les milieux oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs, souvent autour d'une masse d'eau). Pas mal de réserves naturelles (comme les sites Natura 2000) se trouvent être des milieux oligotrophes.

Les lignes rouges à ne pas dépasser sont fixées par l'Europe: la directive "nitrate" (1991) veut réduire la pollution des eaux par les nitrates issus des activités agricoles. Sont sorties ensuite la directive sur la protection des réserves naturelles (1992) puis la directive "cadre eau" (2000) et une dernière sur la qualité de l'air, pointant fermement le problème de la pollution aérienne par l'ammoniac.

La directive nitrate fixe un maximum de 170 kg d'azote organique (venant de

déjections) par hectare de superficie agricole et par an. Cette mesure permet de comparer volailles, porcs et bovins. Les quatre régions des Pays-Bas et la Flandre constituent le top 5 européen de la pollution azotée avec des quantités oscillant entre 300 et 400 kg. Conséquence: Pays-Bas et Flandre se font régulièrement taper sur les doigts par la Commission européenne pour l'état défavorable de leurs eaux et des réserves naturelles. De là, leurs décisions de limiter les permis d'exploitation et de réduction des cheptels.

"Affirmer que la Wallonie n'est pas concernée est inexact", confie un acteur wallon du secteur qui souhaite garder l'anonymat. La Wallonie a moitié moins d'animaux d'élevage que la Flandre mais elle reçoit (souvent illégalement) des excédents venus des Pays-Bas et de Flandre. La Wallonie (focalisée sur le bovin) se retrouve aujourd'hui dans le top 10 européen de la pollution azotée, aux côtés de la Bretagne, du Danemark et de la vallée du Pô (Italie). "La Wallonie est une terre d'élevage intensif qui s'ignore", avance notre interlocuteur. Elle reçoit des mises en demeure de l'Europe à propos de la directive "nitrate" et n'atteindra pas le bon état de ses eaux, exigé pour 2027. "Ce qui arrive aux Pays-Bas et à la Flandre aujourd'hui nous arrivera demain", conclut-il.

T. Bo